

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION
B.P. 179 KIGALI

D6596
(2 p.)

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise présente ses compliments à la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda et a l'honneur d'attirer l'aimable attention du Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies sur ce qui suit :

1. En date du 6 Avril 1994, dans la soirée, il est apparu des défaillances inexplicables dans le chef des casques bleus chargés de la sécurité de l'aéroport Grégoire Kayibanda et de ses environs, défaillances qui ont permis à des criminels d'abattre l'avion présidentiel.

2. Depuis un certain temps, il a été constaté que la MINUAR ne contrôle pas suffisamment la sortie des éléments du F P R de ses baraquements. C'est ainsi que des éléments du bataillon F P R se sont répandus dans beaucoup de quartiers de la ville de Kigali pour semer la violence, la terreur et la mort.

3. Dans la ville de Kigali, des éléments de la MINUAR participent activement aux opérations offensives du F P R contre les positions de l'Armée Rwandaise. A titre d'exemple, au Centre Christus de REMERA, se sont établis des militaires du F P R, au milieu des casques bleus de la MINUAR. Nos forces ont noté, à partir de cet endroit, des tirs des armes de la MINUAR contre les positions de l'Armée Rwandaise. Les mêmes éléments de la MINUAR ont fourni une assistance technique au F P R pour occuper le Carrefour de "SONATUBES".

4. A Gikondo, en date du 10 Avril 1994, un véhicule de la MINUAR a tiré sur les véhicules de l'Armée Rwandaise qui évacuaient les personnes fuyant les massacres du F P R.

5. Le F P R s'est livré, en date du 10 Avril 1994, à d'horribles massacres, sous le regard complaisant de la MINUAR. Ces massacres ont été perpétrés dans le secteur du Quartier Général de la MINUAR à Remera, secteur sensé interdit aux forces combattantes, mais où le F P R circule et tue sans entraves. De même, cette nuit du 10 Avril 1994, le F P R a tué froidement des familles entières installées non loin de là.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération cite ces faits à titre d'exemples mais les services rwandais notent des actes du genre pratiquement chaque jour. Il prie en conséquence les responsables de la MINUAR, de mettre fin à cette terreur autorisée et même assistée du FPR, pour rendre crédible le mandat de la MINUAR. Le Ministère aimerait, dans tous les cas, avoir des explications sur ce comportement de certains des éléments de la MINUAR. Le Ministère note cependant avec satisfaction, l'abnégation avec laquelle une grande partie des troupes de la MINUAR s'acquitte de sa mission.

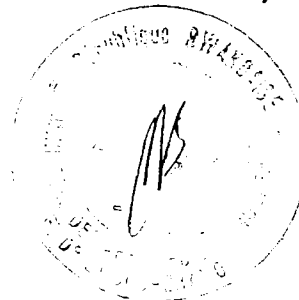
D6595/2

Il sollicite en outre de la MINUAR une implication plus accrue, en vue de permettre au F P R et au Gouvernement Rwandais de renouer le dialogue en vue d'enrayer la situation de crise le plus rapidement possible pour mettre en place les Institutions de Transition à Base Elargie.

Le Ministère voudrait enfin informer la MINUAR que le Gouvernement Rwandais souhaiterait que la présente Note soit examinée avec diligence.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise saisit cette occasion pour renouveler à la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda, les assurances de sa très haute considération.

Kigali, Le 11 Avril 1994.



Copie pour information

Monsieur le Président de la République
KIGALI

Monsieur le Premier Ministre
KIGALI

Monsieur le Ministre de la Défense
KIGALI